

Décision

Générale

colonial

Décision n° 35-425-1932 désignant le président du Comité colonial provisoire d'anciens combattants de la colonies

n° 35-425-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 avril 1932

Numéro JO
n° 425 du 30/04/1932

Date du numéro
30 avril 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 24 avril 1930 promulgué la colonie par arrêté du 14 octobre L relatif à l'application aux colonies des dispositions du décret du 2 juillet 1930. concernant l'Office national du combattant : Vu le décret du 3 décembre 1930 promulgué la colonie par arrêté du 56 décembre 1950, instituant un comité colonial d'anciens combattants à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté n° 204 du 31 mars 1932, désignant un comité colonial provisoire d'anciens combattants,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. — M Collombet, administrateur des colonies, chef du le bureau, es nommé président du Comité colonial provisoire d'anciens combattants, en remplacement chef des bureaux du secrétariat général. varti en consgé.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout ou besoin sera.

ANTONIN.